



---

## 60<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

### **Dialogue interactif sur la situation des droits de l'homme au Burundi**

Genève, le 19 septembre 2025

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour la présentation de son rapport.

Nous regrettons que le Rapporteur spécial n'ait toujours pas accès au pays, en dépit du fait que le Burundi ait adressé une invitation permanente depuis 2013.

La Suisse reste préoccupée par les violations graves des droits de l'homme dans les derniers mois, notamment des cas de disparitions forcées, de détentions arbitraires, des actes de tortures et d'exécutions extrajudiciaires, comme mentionné par le Rapporteur spécial dans son rapport. Ces violations s'inscrivent dans un climat d'impunité et d'intimidation.

Nous avons suivi avec attention les dernières élections du 5 juin 2025. Si elles se sont tenues sans violences majeures, nous demeurons préoccupés par les restrictions persistantes de l'espace civique, les pressions exercées sur les journalistes, la société civile et les partis politiques.

La Suisse appelle le gouvernement à garantir pleinement les droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association. Elle attend des autorités, en tant que membre du Conseil des droits de l'homme, qu'elles coopèrent de manière

---

constructive avec le Rapporteur spécial ainsi qu'avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et son bureau régional pour l'Afrique centrale.

**Monsieur le Rapporteur spécial,**

**Alors que le pays est entré dans un long cycle électoral, comment la communauté internationale peut-elle contribuer à élargir l'espace civique et à renforcer la protection des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes et de la société civile?**

Je vous remercie.